

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON. La convocation a été envoyée en date du 25 février 2026.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Karin THEOLIER, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX.

Absents : Agnès BALZER, Patrick BOIS, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Humberto FERNANDES, Marc KONAREFF, Maryvonne ROBIN.

Procurations : Humberto FERNANDES à Thierry THEOLIER
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 23

Madame Erica SANDFORD a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Mobilité 2026

- Lignes estivales 1 et 3

- Transport à la demande intersaisons

○ **Demandes de financement Région AURA**

Monsieur Eric FELISIAK, Vice-président, rappelle à l'assemblée que la convention de coopération en matière de mobilité signée le 9 juin 2023 par la Région AURA et la CCHMV prévoit que la Région cofinance la mise en place des nouvelles lignes portées par la CCHMV.

⇒ La CCHMV portera « en direct » **durant la saison estivale 2026** :

- La ligne 1 (Orgère – Modane – Valfréjus / La Norma) pour un coût total de 85 000.00 € TTC. Le marché a été conclu l'année dernière et est reconductible 4 fois.
- La ligne 3 (Oulietta – Bonneval-sur-Arc – Bessans – Avérole) pour un coût total de 65 000.00 € TTC. Le marché a été conclu l'année dernière et est reconductible 4 fois.

Ainsi, la CCHMV souhaite déposer une demande de subvention (pour la seconde année de fonctionnement de ces services, donc pour l'été 2026) dans le cadre de l'aide régionale « Mobilités Territoriales Interurbaines et Scolaires » pour obtenir un cofinancement régional égal à 50% du montant TTC, soit 42 500.00 € pour la ligne 1, et 32 500.00 € pour la ligne 3.

⇒ La CCHMV souhaite également déposer une demande de subvention auprès de la Région AURA pour **le transport à la demande** qu'elle mettra en place durant les intersaisons de l'année 2026 (**du 28/04/2026 au 19/06/2026 et du 08/09/2026 au 11/12/2026**), dans le cadre de l'aide régionale « Mobilités Territoriales Interurbaines et Scolaires » pour obtenir un cofinancement régional égal à 70%.

Ce transport à la demande est composé :

- D'une ligne virtuelle (horaires fixes) qui desservira Fourneaux, Modane, Aussois, Val Cenis, Bessans et Bonneval le mardi, jeudi et samedi ;

- D'une ligne « zonale » (pas d'horaires fixes, service de porte-à-porte) qui fonctionnera sur les communes de Villarodin-Bourget (dont la Norma et l'Orgère), Modane (dont Valfréjus et Polset), Fourneaux, Saint-André, Le Freney, Val Cenis Bramans et Avrieux le mercredi après-midi et le vendredi après-midi (13h-18h30).

Les réservations seront effectuées via la centrale d'appel régionale La Région vous transporte.

Le coût prévisionnel de ce service est de 30 000.00 € TTC.

Ainsi, la CCHMV souhaite déposer une demande de 70 % subvention du montant TTC, soit 21 000.00€.

Le Conseil communautaire est invité à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à déposer trois dossiers de demandes de financement, un par service, auprès de la Région AURA s'agissant de la mise en œuvre des lignes estivales 1 et 3 et du transport à la demande intersaisons portés par la CCHMV au cours de l'année 2026

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président ;

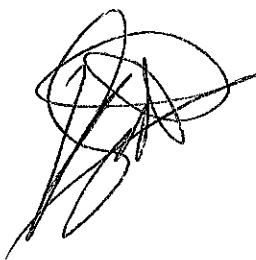
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve**, pour l'année 2026, le plan de financement des lignes estivales et de transport à la demande intersaisons ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à déposer trois demandes de financement des services auprès de la Région AURA dans les conditions exposées ci-avant ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 09 mars 2026.

La secrétaire de séance
Erica SANDFORD



Le Président
Christian SIMON

